



Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI
Ministre chargé des Transports
Hôtel Le Play
40, rue du BAC
75007 PARIS

Paris, le 16 septembre 2019

Réf : 20190916 n°88

Objet : Mise en œuvre du nouveau pacte ferroviaire (loi N° 2018-515 du 27 juin 2018)

Monsieur le Ministre,

La mise en œuvre de la loi citée en objet entraîne des bouleversements importants, tant économiques que sociaux, au sein du GPF SNCF. Les enjeux des négociations à finaliser d'ici le 1^{er} janvier 2020 sont cruciaux pour le corps social SNCF.

Par ailleurs, les négociations de branche se poursuivent également dans un calendrier contraint. Le sujet relatif aux classifications et rémunérations sont, par nature, des thèmes complexes et sensibles qui méritent une attention particulière.

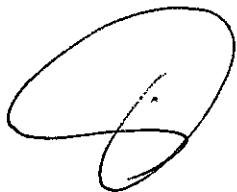
Dans le cadre des engagements du Ministère lors de la réunion tripartite du 15 juin 2018, de nombreux sujets restent à travailler. L'UNSA-Ferroviaire a co-signé avec l'UTP une motion visant à engager dans les meilleurs délais les travaux nécessaires pour répondre à ces engagements. Cette motion cible plus particulièrement les Facilités de Circulation des Cheminots. Toutefois, nous souhaitons réitérer notre attachement à une « caisse de branche » dont les missions seraient confiées à la CPRP SNCF qui deviendrait ainsi un marqueur fort du monde ferroviaire.

Au regard de l'importance de ces chantiers, l'UNSA-Ferroviaire souhaite d'ores et déjà vous faire part de ses vives réserves sur la capacité à respecter le calendrier imparti par la loi.

.../...

Afin d'échanger sur ces sujets et vous transmettre nos attentes et revendications, nous vous saurions gré de nous accorder une audience dans les meilleurs délais.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



Didier MATHIS
Secrétaire Général



Roger DILLENSEGER
Conseiller ferroviaire

Copie à l'observatoire social du dialogue de branche